

Deux avocats exclus du barreau pour leur défense des Tibétains

Par [Pierre Haski](#) | Rue89 | 07/06/2008 | 07H25

Teng Biao, un avocat chinois, se trouvait en France en octobre dernier, dans le cadre du "programme d'invitation de personnalités d'avenir" du ministère français des Affaires étrangères. La semaine dernière, les autorités chinoises ont décidé que Teng Biao n'aurait pas d'avenir dans sa profession: avec un de ses collègues, Jiang Tianyong, Teng Biao a été rayé du barreau chinois pour avoir proposé de défendre les Tibétains poursuivis après les émeutes de Lhasa de mars dernier.

Avec 18 de leurs confrères, Teng Biao et Jiang Tianyong avaient signé une lettre ouverte en avril pour proposer de défendre les Tibétains poursuivis, au nom du principe contenu dans la Constitution chinoise et dans la loi, garantissant un procès équitable. Le mois suivant, ils avaient souligné dans un second texte que leur prise de position ne constituait nullement un soutien au "séparatisme" tibétain.

Rien n'y a fait: leur licence d'avocat, ainsi que celle d'un troisième avocat, Xie Yanyi, impliqué dans d'autres affaires dites "sensibles", n'ont pas été renouvelées. Pour Me Jiang, [cité par le site Aujourd'hui la Chine](#):

"Ce non-renouvellement n'a aucune base juridique et n'est qu'une mesure de rétorsion arbitraire directement liée au fait que Teng Biao et moi faisons partie des 18 avocats qui ont proposé leurs services aux Tibétains."

Lors de son passage à Paris, j'avais rencontré Teng Biao en compagnie de deux autres avocats chinois invités par le Quai d'Orsay. Il était apparu particulièrement lucide sur les risques encourus, mais tout aussi clair sur son engagement en faveur de l'instauration d'un véritable état de droit en Chine. Tous trois avaient souligné:

"Il est dangereux d'être un avocat de la défense en Chine. Il est difficile de rencontrer ses clients, on doit leur parler en présence de la police qui intervient dans les discussions. Mais il faut continuer à utiliser la voie juridique si on veut favoriser un état de droit."

Cette mesure de rétorsion est loin d'être isolée. L'organisation Human Rights Watch publiait récemment un rapport très fouillé sur les difficultés des avocats chinois, qui, malgré les progrès réalisés depuis vingt ans pour l'introduction de règles de droit, continuent de voir des obstacles considérables dans leur travail de défense. Ils subissent, [selon le rapport](#):

"Des actes de violence, d'intimidation, de menaces, de surveillance, de harcèlement, de détention arbitraire, de poursuites et d'interdits professionnels. C'est particulièrement vrai dans les cas politiquement sensibles."

C'est le cas de ceux qu'on a surnommés les "[avocats aux pieds nus](#)", en référence aux médecins aux pieds nus de l'ère maoïste qui apportaient des soins dans les régions les plus reculées. Ces avocats s'étaient mobilisés en faveur des paysans expropriés, des femmes victimes de stérilisations forcées ou des ouvriers victimes d'abus sociaux, mais ont subi les foudres de la répression et ont été cassés.

Le paradoxe de ces dernières mesures de rétorsion, c'est qu'elles sont intervenues alors que la Chine toute entière est sous le choc du violent séisme du Sichuan, et que des compliments sont venus de tous les coins pour saluer l'efficacité, la transparence, et la compassion dont la Chine a fait preuve dans cette catastrophe. Au même moment, toutefois, un bureaucrate du parti communiste signait un interdit professionnel contre deux avocats dont le seul crime a été de vouloir garantir le droit élémentaire à la défense pour des citoyens chinois. Après 30 ans de politique de "réforme et d'ouverture", selon le vocabulaire officiel, c'est un vrai recul.